

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 98

Artikel: Ils ont décidé qu'il faut signer : (suite de la page 1)

Autor: Gosteli, Marthe / Cartier, Henriette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin

La 58e assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin, tenue à Lausanne le 31 mai et le 1er juin, a été excellemment organisée par la section locale qui a eu la bonne idée de décorer la salle du Grand Conseil, non seulement de fleurs, mais d'une guirlande de petits carrés de laine tricotés. Depuis le 1er mars, rappelons-le, des féministes habiles de leurs doigts envoient à la Chancellerie fédérale des carrés tricotés pour protester contre la ratification avec réserves de la Convention européenne des droits de l'homme et montrer qu'on peut s'intéresser à la vie internationale tout en pratiquant le métier de ménagère. Toutes les sections étaient représentées par plus de 200 délégués dont deux citoyens, accompagnés des députées romandes, des représentantes des grandes associations féminines et de M. G. Jacquot, directeur des écoles de la ville de Lausanne et conseiller national, un ami fidèle et efficace de la cause féministe.

Mme G. Girard-Montet (La Tour-de-Peilz), gracieuse silhouette de blanc vêtue, occupait le fauteuil présidentiel surmonté de l'écusson vaudois. Le rapport annuel et les comptes, ont été approuvés rapidement; on a, par contre, trop longuement discuté de l'augmentation de 50 centimes par membre de la cotisation des sections. Le comité central a été complété par la nomination de Mme Ruth Geiser-ImObersteg, licenciée en sciences politiques, présidente de la section de Berne, qui remplacera Mlle Burrer (Thoune), démissionnaire.

UNE COMMISSION TRÈS ACTIVE

Mlle A. Quinche, avocate à Lausanne, présidente d'honneur de la section vaudoise, a présenté le rapport de la commission juridique, laquelle s'est occupée de plusieurs pétitions pendantes devant les autorités fédérales: le montant de la rente-vieillesse des femmes divorcées, la situation des femmes suisses ayant épousé un étranger en ce qui concerne le permis de séjour et le permis de travail qu'on refuse au mari, l'imposition séparée des époux, l'ordonnance sur l'état-civil qui prive la femme mariée, non seulement de son nom, mais encore de ses titres professionnels, la révision du contrat de travail prévu par le Code des obligations, les primes différentielles exigées des hommes et des femmes par la loi fédérale sur l'assurance-maladie, la révision du droit de famille, qui devrait commencer par le régime matrimonial, avant de s'occuper de l'adoption, etc. Ce travail pratique de la commission juridique à lui seul justifiait l'existence de l'association.

UNE RÉSOLUTION...

La section de Lausanne, qui avait parfaitement organisé cette session, a été présentée par sa présidente, Mme L. Zanchi, qui se réjouit de l'augmentation du nombre de ses membres qui, en procurant des ressources nouvelles, permettra de payer la cotisation fédérale et la propagande.

Mme Girard avait invité Mme A. Leuch, à St-Prex, ancienne présidente centrale, peut-être la dernière des fondatrices de l'association, à se joindre aux féministes suisses, mais ses 88 ans ne lui ont pas permis ce déplacement.

Naturellement, on a beaucoup parlé de la ratification par les autorités fédérales de la Convention européenne des droits de l'homme, moyennant certaines réserves. Le comité central et la section de Zurich avaient préparé deux résolutions, qui furent fondées en un texte énergique exprimant la stupefaction de l'association devant la décision de la commission du Conseil national d'accepter avec réserves la Convention des droits de l'homme, prenant énergiquement position contre la signature sous réserves de la convention et de ses annexes protocolaires, tout en affirmant la volonté de collaborer dans la communauté nationale et en souhaitant de voir la Suisse s'engager dans la voie de l'intégration européenne et internationale. Résolution votée à l'unanimité.

... ET UN TIMBRE

A noter que la comité central a fait réimprimer le timbre de propagande l'armailleur rouge qui d'un coup de main énergique ferme le bec de sa femme. Il paraît que la Suisse alémanique persiste à ne pas vouloir utiliser ce timbre qui, pourtant, dit bien de quoi il s'agit, en dépit des petites améliorations survenues depuis 1951. Des citoyens se disent

vexés par cette image. A qui la faute? Le scandale ne réside pas chez ceux qui le soulignent, mais bien chez ceux qui le provoquent.

S. B.

UN LUXE RÉTROGRADE

Le soir, M. Charles Hummel, secrétaire général de la Commission nationale suisse de l'UNESCO, a présenté un exposé sur: «Un droit des femmes: l'égalité dans l'éducation». Malgré les apparences, la discrimination dans l'éducation est encore très forte en Suisse, nos lectrices le savent bien car nous avons à plusieurs reprises exposé le problème dans nos colonnes. Dès le deuxième degré d'enseignement, le pourcentage des filles diminue (44,2%). A l'université ce chiffre s'abaisse jusqu'à 19%, le plus faible de tous les pays d'Europe. Signalons qu'en pays de Vaud — et ceci n'est qu'un exemple — les filles tricotent et cousent pendant que leurs camarades remplissent leurs «cahiers de garçons» de calculs, d'exercices de français... Il faut également qu'on sache que dans certains cantons, les filles n'ont encore pas accès aux établissements officiels menant à la maturité! Incroyable mais tristement vrai.

On peut se demander, avec M. Hummel, jusqu'à quand notre pays se payera le luxe d'une telle discrimination quand il a un tel besoin de cadres?

...

Le lendemain, aux Paccots, une séance privée pour les déléguées permit aux Faucons (les femmes pour l'action) et aux Colombes (celles qui croient en la patience) de s'exprimer librement.

Les recrues et nous

Les résultats des examens pédagogiques 1967 des recrues viennent d'être publiés.

A propos du suffrage féminin, 67% de toutes les recrues répondent positivement, mais seulement 37,5% en faveur des droits complets fédéraux, cantonaux et communaux!

Les infirmières et infirmiers suisses tirent des leçons du passé et envisagent l'avenir

Le 30 mai, les membres de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID) se sont réunis très nombreux à Winterthour pour leur assemblée annuelle, présidée par Mlle Nicole-F. Exchaquet.

LES EFFORTS ACCOMPLIS

Au cours de l'année écoulée, l'Association a intensifié ses efforts en vue de recruter de nouveaux membres. En effet, les 7400 membres qui font partie de l'association sont loin de représenter tous les infirmières et infirmiers diplômés exerçant actuellement leur profession en Suisse. Le groupe des infirmières-chefs, ainsi que ceux des monitrices, des infirmières de la santé publique et des infirmières de salle d'opération se sont occupés du problème du perfectionnement professionnel — indispensable en raison des exigences sans cesse accrues auxquelles doit faire face le personnel diplômé — de l'unification des méthodes de travail dans les différents domaines de soins, ainsi que de problèmes sociaux, économiques et juridiques. A la fin de l'année écoulée, le Règlement pour la formation des infirmières-anesthésistes, établi en collaboration avec des médecins spécialistes, a pu entrer en vigueur.

ETRE PRÊTS POUR LES TÂCHES NOUVELLES

Le nombre croissant de professions dont les membres exercent une activité dans un hôpital moderne oblige sans cesse l'infirmière diplômée à se poser des questions et à réexaminer sa position et sa responsabilité vis-à-vis du malade, du médecin, de ses collaborateurs, aussi bien que vis-à-vis des élèves infirmières et de tout le personnel en cours de formation. C'est un des devoirs de l'association professionnelle — et non l'un des moindres — de faire en sorte que ses membres prennent une part active aux tâches nouvelles qui se présenteront dans le domaine de la santé, et qu'elles ne soient pas surprises par la rapidité de l'évolution, ni ne se laissent simplement dépasser.

...

A la fin juin, la discussion se poursuivra sur le plan international, à l'occasion du XIVe Congrès quadriennal du Conseil international des infirmières (International Council of Nurses) à Montréal, au Canada, auquel prendra part une délégation de plus de 70 infirmières suisses.

Ils ont décidé qu'il faut signer

(Suite de la page 1)

délicats ou de points de discordance à propos de l'absence des droits politiques des femmes et des autres réserves. Ce sont des questions de principe qui sont en jeu avec la signature et la ratification de la Convention des droits de l'homme. Elles doivent d'autant plus être résolues que la récente élection d'un homme politique suisse à la présidence du Conseil de l'Europe attire davantage sur nous les regards de l'étranger.

Les femmes se posent aussi sérieusement la question de savoir si la Suisse, la plus ancienne «démocratie» du monde, a le droit de signer une Convention des droits de l'homme tant que les droits les plus élémentaires sont refusés à une majorité du peuple suisse?

Ne serait-ce pas tout à l'honneur de notre pays si une décision nette concernant ce problème hautement politique était prise AVANT la signature de la Convention? Ne serait-ce pas le moment que les parlementaires et les associations féminines collaborent EN PREMIER LIEU à l'obtention des droits politiques des femmes?

Nous approuvons la Convention qui constitue un réel progrès du droit international et nous apprécions à sa juste valeur le fait que le Conseil fédéral ait décidé à faire ce geste de solidarité européenne. Une signature se doit donc d'être bientôt suivie par la ratification. Nous sommes également conscientes de la mission européenne de la femme et nous sommes prêtes à la remplir; mais mettons d'abord de l'ordre dans notre maison et signons ensuite.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers nationaux, l'expression de notre haute considération.

COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL
DES ASSOCIATIONS FÉMININES SUISSES
POUR LES DROITS POLITIQUES DE LA FEMME:

La présidente: Marthe Gosteli
La vice-présidente: Henriette Cartier

Une bibliothèque bienvenue

A l'assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses, Mlle Gosteli nous a donné quelques renseignements généraux au sujet d'une bibliothèque particulièrement bienvenue.

En effet, l'Alliance de sociétés féminines a développé à son siège social, à Zurich, une bibliothèque dont la création est due au secrétariat féminin suisse. Cette bibliothèque a été d'abord un centre de documentation pour les ouvrages concernant les professions féminines et l'orientation professionnelle. Les intérêts représentés se sont élargis au cours des années. C'est pourquoi le comité de l'Alliance a fait appel à une spécialiste pour établir une classification conforme aux exigences modernes. Ce travail étant maintenant terminé, l'Alliance a invité les associations féminines amies: Ligue suisse des femmes catholiques, Fédération suisse des femmes protestantes, Association d'utilité publique des femmes suisses, à s'associer à l'exploitation de la bibliothèque. J. T.

TESSIN

Pour le droit de vote aux femmes

Cet automne aura lieu au Tessin la votation cantonale sur la modification de l'article 13 de la constitution cantonale afin de donner aux femmes le droit de vote.

Pour préparer cette votation, l'Association cantonale féminine pour le suffrage féminin s'est réunie en assemblée le 19 mai au palais communal de Locarno.

Mme la présidente Elda Marazzi, de Locarno, a présenté le rapport du comité. Mme Alma Agostini a ensuite attiré l'attention des déléguées sur la propagande nécessaire à entreprendre dans tout le canton et surtout dans les endroits où, l'année passée, il y eut le plus grand nombre de votes contraires. Tout le monde a promis de se mettre de suite à l'œuvre.

Signalons que dans bien de nos villages les femmes qui sont membres du patriarcat (bourgeoisie) ont depuis toujours le droit de vote. Espérons que leurs sœurs l'obtiendront bientôt et qu'on n'enregistrera pas, cette année, les 1200 votes contraires qui ont empêché de faire un grand pas en avant.

A. Volonterio.

L'alcoolisme en Suisse

PRÉVENIR VAUT MIEUX QUE GUÉRIR

Vu les efforts considérables qui sont souvent nécessaires pour guérir un seul alcoolique, il faudrait avant tout intensifier la prophylaxie. Le Conseil fédéral a d'ailleurs à plusieurs reprises souligné la nécessité de l'extension de mesures préventives, notamment de l'information sur les dangers de l'alcool.

Comme il ressort de son rapport d'activité 1968, le Secrétariat antialcoolique suisse, à Lausanne, fournit aujourd'hui déjà une contribution importante dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme, principalement par son travail d'information de la jeunesse, son service de films, de presse, de renseignements, par ses livres, brochures, prospectus. En ce moment, elle prend une part importante à la préparation d'une vaste campagne d'information qui se déroulera en novembre prochain sous le nom: «Campagne pour la santé de notre peuple».

Dans un rapport qu'a présenté le professeur Kiehloz, de Bâle, dans le «Bulletin des médecins suisses», il est dit, entre autres: «L'alcoolisme en hausse, la participation toujours plus élevée d'adolescents et de femmes parmi les malades de cette catégorie, représentent pour notre pays de graves problèmes médico-sociaux».



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Rue Pierre-Fatio 17
Tél. (022) 35 30 31

Genève
Membre de la FREC



ANGLETERRE

Médecin de la reine

Pour la première fois dans les annales de Buckingham Palace, c'est une femme qui a été nommée «médecin de la reine». C'est le Dr Margery Grace Black qui succède, à ce poste, à sir John Weir qui prend sa retraite à l'âge respectable de 89 ans.

Pour les réfugiés vivant en Suisse

La Suisse, patrie des sans-patrie

Faute de place, notre pays ne saurait jouer le rôle de terre d'immigration, à l'exemple des vastes pays neufs et peu peuplés d'outre-mer où les migrants trouvent un espace vital illimité et des emplois à profusion.

En revanche, notre prospérité, notre tradition humanitaire et notre sécurité providentielle désignent la Suisse comme le pays d'accueil, par excellence, des réfugiés âgés, malades, invalides et démunis.

Un exemple: D., d'origine yougoslave. Il a perdu sa patrie et tous ses biens à cause de la guerre et de la politique. Il a erré d'un pays à l'autre jusqu'au jour où, malade, il est devenu une charge que les services sociaux d'un Etat moins favorisé ne pouvait plus assumer. Il a demandé à être admis en Suisse. Je l'ai vu l'été dernier dans le petit jardin d'un dispensaire créé précisément pour ce genre de sans-patrie par une œuvre suisse d'entraide privée. Il m'a dit: «Bientôt je ne pourrai plus marcher».

Et je l'ai revu l'autre matin — un an plus tard — dans son lit. Il ne peut plus marcher, en effet. C'est un homme qui n'est ni vieux ni jeune. S'il était valide, il pourrait prendre un petit emploi et assurer ainsi son indépendance. Mais il est condamné à vie à l'immobilité dans un lit d'hôpital.

Pouvait-on lui refuser l'asile? Faites bon accueil à la vente d'insignes de ce mois de l'Aide suisse aux réfugiés!

Renée Senn.



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL. Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95